

DECISION DU PRESIDENT N°2021-816

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX N°2021-056 A 2021-064 POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU RESTAURANT LE MOULIN DES GOURMANDS

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1, R.2123-4 et suivants, et R.2185-1,
Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu la décision de Bureau n°2021 05 04 du 03 juin 2021 approuvant le projet d'extension et de restructuration du restaurant le Moulin des Gourmands sur la commune de Saint Révérend;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 25 juin 2021 sur le BOAMP et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site internet de la Communauté de Communes le 25 juin 2021,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2021,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

Article 2 : d'attribuer et de signer les marchés de travaux n°2021-056 à 2021- 64 relatifs à la restructuration et l'extension du restaurant le Moulin des Gourmands et l'ensemble des pièces s'y rapportant comme suit:

N° lot	Intitulé	Attributaire	Montant HT
2	Charpente bois	MCPA (85190)	3 177.82 €
3	Couverture tuiles – Zinguerie – Descentes EP	LUCAS Constructions (85160)	4 455.56 €
4	Menuiseries extérieures / intérieures	MCPA (85190)	8 953.88 €
5	Cloisons- Plafonds - Isolation	GUIGNE (85800)	5 258.81 €
6	Revêtements de sols et murs	BARBEAU (85220)	6 187.34 €
7	Plomberie – sanitaires	GATEAU Freres (85800)	3 389.00 €
8	Électricité – VMC - Chauffage	EMI (85220)	3 701.69 €
9	Chambre froide	LE FROID VENDEEN (85190)	7 338.08 €
10	Nettoyage	NIL (85109)	153.32 €
TOTAL HT			42 615.70 €
TVA 20%			8 523.14 €
TOTAL TTC			51 138.84 €

Article 3 : de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot 1 «Démolitions – VRD – Gros-œuvre» et de lancer une nouvelle procédure adaptée pour ce lot.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le **28 SEP. 2021**
ID : 085-200023778-20210924-DCP2021_016A-DE

Article 4 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Givrand,
Le Président,

Signé électroniquement par :
François Blanchet
Date de signature : 24/09/2021
Qualité : Président de la CC Pays de
Saint Gilles



François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu:
- de la transmission au contrôle de légalité le: **28 SEP. 2021**
- de l'affichage le: **28 SEP. 2021**
- de la publication sur le site www.pays-saint-gilles.fr le: **28 SEP. 2021**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.